

Nantes, le 12 octobre 2020

Commission permanente du vendredi 25 septembre 2020

Plan routier régional

Axe Le Mans – Saint-Calais : la Région investit plus de 3 millions d'euros pour son aménagement et sa sécurisation

Avec une politique volontariste de renforcement du réseau routier d'intérêt régional, la Région des Pays de la Loire entend faciliter et sécuriser les déplacements des Ligériens – dont 79% se rendent au travail en voiture* – et créer les conditions du développement des entreprises et de l'attractivité de tous ses territoires. La Région a ainsi voté une enveloppe de 3,321 millions d'euros en faveur de l'aménagement de l'axe routier Le Mans – Saint-Calais, soit 50% du coût total de l'opération.

Particulièrement accidentogène, l'axe RD 357 va bénéficier de l'aménagement de 3 zones de dépassement et d'un carrefour giratoire :

- un créneau à 3 voies de 900m permettant les dépassements dans le sens Saint-Calais – Le Mans sur la commune de Montaillé, accompagné de la suppression d'un carrefour en croix et de la création d'un giratoire avec 750m de voie de rétablissement,
- un créneau à 2 x 2 voies de 2,25km permettant les dépassements dans les deux sens de circulation à 110km/h sur les communes de Coudrecieux et d'Ecorpain, accompagné de la création de 1,6km de voies de rétablissement,
- un créneau à 3 voies de 1,2km permettant les dépassements dans le sens Le Mans – Saint-Calais sur la commune d'Ardenay-sur-Mérize, accompagné de la création de 750m de voie de rétablissement.

Le projet permettra d'adapter cette route aux enjeux actuels de mobilité, de sécurité et d'accessibilité du territoire.

**Etude Insee Septembre 2020 : "En 2016, 79% des Ligériens se rendent au travail en voiture"*

CONTACT PRESSE

Nadia Hamnache : nadia.hamnache@paysdelaloire.fr – 06 77 66 11 16